



Europa Ekologiezh Ar re c'hlas

Breizh/Bretagne

Yannik BIGOUIN
Conseiller régional
Europe Écologie Les Verts au Conseil régional de Bretagne /
Europa Ekologiezh Ar re C'hlas e Kuzul Rannvro Breizh
13 C, rue / straed Franz Heller
35 700 Rennes / Roazhon

Monsieur Michel QUERE
Recteur de l'Académie de Rennes
CS 10503
96, rue d'Antrain

35705 RENNES CEDEX 7

Rennes, le 18 octobre 2013

Monsieur le Recteur d'Académie,

J'ai bien lu la réponse que vous avez faite au Président du Conseil régional de Bretagne, Monsieur Massiot, au sujet de la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » qu'il souhaitait voir inscrite en breton et en français sur les lycées de Bretagne.

Il y a près d'un siècle, mes aïeux, à peine bilingues et tant d'autres monolingues de langue bretonne, sont partis défendre la France dans les tranchées de la Meuse et de Verdun. Beaucoup de ceux qui en sont revenus pensaient qu'ils allaient être respectés dans leurs différences culturelles après leurs sacrifices, tel le poète de langue bretonne Yann-Ber Kalloc'h qui y a laissé sa vie et qui écrivait le 12 octobre 1915 dans une lettre adressée à Achille Collin : « (...) aussitôt la paix signée, que l'on fasse circuler en Bretagne une sorte de pétition au gouvernement, demandant l'enseignement de la langue et de l'histoire de la Bretagne dans toutes les écoles secondaires et supérieures de toute la Bretagne. Les signataires de cette pétition ? Tout le monde, mais avant tout les soldats, ceux qui auront versés leur sang pour la France, officiers, sous-officiers, simples soldats et marins. Rappeler les blessures, les citations, les morts. »

En 2013, un recteur d'Académie refuse au président de la région Bretagne de mettre du breton sur des murs en prétendant que c'est une affirmation qui met à mal le principe d'indivisibilité de la République française. L'unité républicaine serait-elle si fragile qu'elle aurait peur d'une langue régionale parlée par 200 000 personnes ? Ne pas reconnaître la diversité culturelle de la France en la niant, en se crispant sur un discours

digne des hussards de la troisième république, en humiliant ainsi ses locuteurs, en confondant égalité avec uniformité fait malheureusement le jeu des extrêmes. Car, si cette devise de Liberté, d'Égalité et de Fraternité porte en elle un message universel de tolérance et de paix, elle ne peut que s'écrire en breton et dans d'autres langues, auquel cas elle reste une devise purement nationaliste. Ce ne fut pourtant pas le message de François Hollande en Afrique du Sud il y a quelques jours, faisant allusion à l'élection d'un conseiller général Front National à Brignoles. Je le cite : « *Nous, en France, on doit être capables de vivre ensemble. C'est un grand enjeu, vivre ensemble, avec ce qui nous rassemble -des valeurs communes, des principes, la République- parfois ce qui peut nous différencier - nos idées, nos opinions, nos engagements. Il faut savoir "vivre ensemble, être capables de comprendre ce que vit celui qui ne pense pas comme nous, celui qui est différent de nous. C'est ce message républicain qui ici, en Afrique du Sud, trouve son plus bel écho. »*

Ce respect des minorités, ce droit à la différence, cette pluralité culturelle, cet affichage légitime en Bretagne de sa langue parlée depuis plus de 1500 ans, vous les niez en refusant le bilinguisme de la devise de la République Française sur les lycées bretons. Pourtant, certaines collectivités bretonnes, comme celle de Guipavas par exemple, arborent, sur le fronton de la mairie, la devise de la République dans les deux langues. Je vous invite à suivre leurs exemples tout en espérant que ce courrier puisse également nourrir votre réflexion sur les droits linguistiques et en particulier sur les langues minorisées dans notre pays et plus largement dans le monde.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yannik Bigouin

Copie à :

- M. François Hollande, Président de la République Française
- M. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation Nationale
- Mme Léna Louarn, vice-présidente en charge des langues de Bretagne à la région Bretagne
- M. Jean-Bernard Vighetti, président du Conseil culturel de Bretagne